

PRÉAVIS DE GRÈVE LUNDI 22 NOVEMBRE 2021

SUITE AU PROJET D'ÉVOLUTION DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE DES COMMERCIAUX TERRAIN

Les Organisations Syndicales, réunies en Intersyndicale, considèrent que le projet, tel qu'il est proposé à date, n'est pas acceptable et constitue une modification du contrat de travail

Les risques qu'il fait peser sur les populations concernées sont lourds de conséquences :

- Risques avérés de baisse de la rémunération variable
- Modification des conditions de travail
- Autonomie dans l'organisation du travail directement impactée
- Risques sur la santé

Afin d'éliminer ces risques, les Organisations Syndicales ont fait notamment les revendications suivantes :

- Suppression du seuil de 1000 € pour les Nouveaux Clients pour l'ensemble des objectifs et des populations.
- Prise en compte en année « N » de tout NC n'ayant aucun contrat à date.
- Suppression du seuil minimum de 60 % pour le déclenchement du paiement de la part variable de la FDV Acquisition.
- Révision des objectifs en cas d'arrêt maladie pour toutes les populations et quels que soient les motifs.
- Suppression du plafonnement lié à un objectif collectif.
- Mise en place d'une « clause de performance » sécurisant la rémunération variable avec un minimum garanti de 40 % d'atteinte des objectifs par population.
- Suppression des seuils binaires 0 ou 100% d'atteinte et rétablissement d'une courbe de performance qui récompense à sa juste valeur le travail fourni.

Les quelques avancées obtenues dans le cadre des premières négociations ne sont pas de nature à supprimer les risques évoqués.

Les organisations syndicales souhaitent aboutir à un projet pérenne, engageant et motivant pour tous.

Dès ce lundi 15 novembre s'engage une semaine de négociation cruciale et déterminante

L'Intersyndicale dépose un préavis pour une journée de grève nationale ce lundi 22 Novembre 2021.

Chers collègues, vous avez le choix :

Accepter ces modifications comme une fatalité et en subir les conséquences dans votre quotidien et votre rémunération... ou peser dans la balance des négociations en soutenant vos élus pour un projet acceptable par tous

Soutenez vos élus en vous déclarant en grève à cette date.

A l'issue de cette ultime semaine de négociations, et en fonction des avancées, nous reviendrons vers vous pour décider de la levée ou du maintien du préavis de grève

La procédure : vous vous déclarez en grève pour la journée du LUNDI 22 NOVEMBRE 2021 par mail auprès de votre N+1 s'il est présent, sinon N+2, avec copie votre référent RRH, et copie à intersyndicalesolocal@gmail.com

- | | | | | | |
|------------|------------------|------------|-----------|-------------------|------------|
| • Autonome | Sylvain Deligny | 0660652767 | • CFE-CGC | Alexandre Gamay | 0603223996 |
| • CFDT | Nadine Champrou | 0670197651 | • CGT | Fabrice Roy | 0642263536 |
| • FO | Frédéric Gallois | 0663401374 | • CFTC | Brahim Moutaoukil | 0676225496 |